

PLAN D'ACTION CANTONAL EN MATIÈRE D'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP



Ce texte résume le plan d'action en facile à lire et à comprendre

Pourquoi lire ce plan d'action ?

Le canton de Neuchâtel veut faire plus d'inclusion.
Le plan d'action explique :

- Ce que veut faire le canton de Neuchâtel.
- Comment veut faire le canton de Neuchâtel.

Comment lire ce plan d'action ?

Le plan d'action a **11 thèmes**.

Pour chaque thème, le plan dit :

- Ce que le canton de Neuchâtel veut faire.

On appelle cela : **Objectifs**.

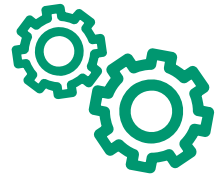
Vous reconnaissez les objectifs
avec ce dessin :



- Comment le canton de Neuchâtel veut le faire.

On appelle cela : **Mesures**.

Vous reconnaissez les mesures
avec ce dessin :



Dans ce résumé en FALC,

nous présentons tous les thèmes et tous les objectifs.

Mais **pas** toutes les mesures.

Seulement les mesures les plus importantes.



1. Égalité

Encourager et assurer l'égalité. Créer une politique pour l'inclusion.



- Encourager les projets pour l'inclusion.
- Encourager la participation politique. Par exemple: traduire les brochures de votations en FALC. Ou organiser des séances d'explication.
- Faire mieux collaborer les communes et les services qui travaillent sur le handicap.



2. Autonomie

Encourager l'autonomie.



- Former le personnel sur le handicap.
- Faire la liste des lieux publics accessibles. Les lieux publics sont par exemple : les parcs, les places, les rues. Et faire la liste des bâtiments du canton qui sont accessibles. Les bâtiments sont par exemple : les bâtiments de l'administration, les musées.
- Simplifier l'accès aux prestations du canton. Par exemple, pouvoir facilement : demander un document, remplir un formulaire, déposer une plainte.



3. Communication

Rendre les informations et les prestations plus faciles à utiliser.



- Encourager les projets pour l'inclusion.
- Former le personnel du canton à communiquer simplement. Et à bien accueillir les personnes vivant avec un handicap.
- Organiser des événements pour fêter les 10 ans de la CDPH en Suisse. La CDPH est la convention pour les droits des personnes vivant avec handicap.



4. Enfance, scolarité et formation

Assurer l'inclusion des enfants et des jeunes adultes vivant avec un handicap.



- Aider l'école à être plus inclusive.
- Aider les lieux d'accueil pour les enfants à être plus inclusifs. Par exemple : les crèches.
- Intégrer l'inclusion dans la mission des lieux d'accueil pour les enfants.



5 . Vie professionnelle

Rendre le marché du travail plus accessible pour les personnes vivant avec un handicap.

Permettre aux personnes vivant avec un handicap de choisir leur métier.



- Former le personnel du canton et des entreprises pour créer des places de travail inclusives.
- Faire des projets pour inclure des jeunes vivant avec un handicap dans des entreprises.
- Former les responsables du canton pour rendre des places de travail plus accessibles.



6. Santé

Aider à être en bonne santé.



- Former les gens qui travaillent dans les soins. Pour qu'ils comprennent mieux les personnes vivant avec un handicap.
- Avoir une liste des lieux des soins accessibles. Et faire connaître ces lieux.
- Avoir une liste des traducteurs et traductrices en langue des signes pour les questions de santé.



7. Proches aidant-es

Mieux aider les femmes et hommes proches aidants.



- Encourager des projets pour inclure tout le monde.
- Aider les organisations de femmes et hommes proches aidants.
- Mieux informer les femmes et hommes proches aidants sur comment recevoir de l'aide.



8. Mobilité

Rendre les transports publics et les taxis plus faciles à utiliser.



- Aider les transports publics à être encore plus accessibles.
- Former les entreprises de taxis pour être accessibles.



9. Logement

Favoriser la liberté de choix du logement.



- Rendre plus accessible l'aide qui s'appelle : contribution d'assistance.
- Travailler pour créer plus de choix entre la vie en institution et la vie à la maison.
- Améliorer le service d'orientation : JUNORAH.



10. Protection sociale

Mieux informer sur l'aide sociale.



- Former le personnel des services sociaux et de santé à mieux communiquer.
- Mieux informer sur ce qui existe comme aides sociales.



11. Culture, sport et loisirs

Assurer des offres accessibles pour la culture, le sport et les loisirs.



- Aider des projets pour l'inclusion.
- Informer les gens de la culture et du sport sur comment faire des offres accessibles.
- Former les clubs et associations sportives sur l'inclusion.

